

# RESPSCEAPRESVEN

## RESPONSABILITÉ EN INTERVENTION « SERVICE APRES-VENTE » : LES SOLUTIONS

### Objectifs

- Savoir effectuer les essais sur les appareils
- Maîtriser la sécurité des locaux
- Supprimer les anomalies dans l'existant

### Public Visé

Toute personne désireuse de se former en intervention dans le cadre d'un "service après-vente"

### Durée

8.00 Heures

1 Jour

### Pré Requis

Aucune prérequis spécifique

### Parcours pédagogique

1. Accueil des participants
2. Présentation des objectifs de la formation
3. Présentation et étude des textes réglementaires : Arrêté du 23 Février 2018
4. Les guides techniques du CNPG NF DTU 24.1
5. Exigences des locaux (volume, ouvrant)
6. Ventilations dans l'habitat :
  - Règles avant l'arrêté du 22 Octobre 1969
  - Règles entre l'arrêté du 22 Octobre 1969 et celui du 24 Mars 1982
  - Règles depuis l'arrêté du 24 Mars 1982
1. Évacuation des produits de combustion
2. Essais d'appareils (tirage, monoxyde...)
3. Spécificités des installations de VMC GAZ
4. Spécificités des installations 3CEp
5. Exercices d'application
6. Bilan et synthèse de la formation

### Méthodes et moyens pédagogiques

La formation, animée par un formateur expert des installations gaz, s'articule autour d'apports théoriques suivis d'échanges d'expériences, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Cette action de formation permet l'adaptation et le développement des compétences des salariés et l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : RESPSCEAPRESVEN-20230512

## Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation qualitative de fin de stage  
Validation du stage par un test  
Feuille d'émargement collective  
Attestation de présence individuelle

## Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap

## Tarifs (net de taxes)

**Inter (Par Stagiaire) :** **300.00 €**  
**Intra (Par Jour) :** **Nous consulter**

## Effectif

De 4 à 12 Personnes